



**Mairie de La Chapelle Saint Mesmin**  
Espace Béraire  
12 rue de Béraire  
02 38 88 12 13

## CONTRAT DE LOCATION ESPACE BERAIRE

### *Cadre réservé à l'administration*

Remis le ..... par .....

Je soussigné(e) .....

Domicilié(e) .....

Tel : .....

Adresse e-mail : .....

Agissant\* :

- ▶ Pour son compte personnel
- ▶ Au nom et pour le compte de l'entreprise ou association

- Dénommée .....

- Tél : .....

*\* rayer la mention inutile*

### **Demande la location et l'utilisation des locaux et du matériel suivant :**

Grande salle

Interdiction d'installer une  
sonorisation supplémentaire  
(mobile ou fixe)

Vestiaire

Cuisine

Salle repas

Bar

Mezzanine

Salle de conférence

Salle de réunion C

Salle de réunion A  
et B

Vidéoprojecteur

Système vidéo  
(uniquement pour  
la salle de conférence)

Micros\*

Sonorisation avec  
cabine

Poursuite

Eclairage scénique

Concours d'un  
technicien

SSIAP

Tables\*

Chaises\*

Panneaux\*

*\* préciser le nombre*

Installation et rangement par le personnel communal

**Remplir obligatoirement les heures d'installation et de manifestation**

*Heure de début : 9h et de fin 2h (rangement et nettoyage compris)*

▶ Pour installation le...../...../.....de .....h.....à .....h.....

▶ Pour manifestation le ...../...../.....de .....h.....à .....h.....

**Afin d'y organiser :**

Spectacle

Lunch

Vente

Concert

Vin d'honneur

Assemblée Générale

Bal

Arbre De Noël

Projection De Film

Gala de variétés

Galette

Exposition

Représentation

Congrès

Concours De Carte

théâtrale

Séminaire

Loto

Banquet

Réunion

Autre.....

**Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Espace Béaire et m'engage à le respecter.**

Les formalités et frais éventuels concernant :

- Le service d'ordre,
- Le service de sécurité incendie et d'assistance à personnes
- Les décorations florales et diverses,
- La SACEM ou autres organismes similaires,

restent dans tous les cas à la charge du locataire.

**Autres pièces nécessaires à l'établissement du contrat de location :**

- Attestation d'assurance dûment complétée et signée, déposée le.....
- Chèque de caution (50% du tarif de base) d'un montant de.....  
Déposé le.....
- Chèque d'acompte (30% du tarif de base), d'un montant de .....  
Déposé le.....

<p><b>A noter :</b> en cas de non-respect du règlement intérieur, des pénalités forfaitaires seront appliquées pour :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- le nettoyage de la salle : 332 €</li><li>- le dépassement d'horaire (intervention de la société de surveillance) dès la première heure : 330 €</li><li>- le dépassement d'horaire à partir de la deuxième heure (dès la première minute de dépassement) : 550 €</li></ul>
---

Fait à La Chapelle Saint Mesmin, le

Signature du locataire,